



**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes**  
33, avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – BP 169 - 06704 ST LAURENT DU VAR CEDEX

## **ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE**

**Concours interne**  
Spécialité : (néant)

Epreuve du mardi 17 mars 2015

### **SUJET**

- Epreuve : Questionnaire à choix multiples portant sur des notions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.
- Durée : 45 minutes
- Coefficient : 3

---

#### **CONSIGNES :**

- Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées.
- Répondre sur le questionnaire dans les cases prévues à cet effet :
  - aucun choix inscrit sur la copie ne sera accepté ;
  - cochez la case correspondant à votre choix.
- Si vous estimez avoir mal répondu à une question, veuillez noircir la case et cocher le nouveau choix.

#### **BAREME de NOTATION :**

Il y a une seule bonne réponse par question.

Pour chaque question :

**Bonne réponse = 1 point**  
**Pas de réponse = 0 point**  
**Mauvaise réponse = - 1 point**

**AUCUN NOM OU SIGNE DISTINCTIF NE DOIT FIGURER SUR LE QCM.  
UNE FOIS REMPLI, VOUS DEVEZ PLACER CE QCM DANS LA COPIE.**



**1. Qu'est-ce qu'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ? :**

- Tout groupe de mineurs composé d'au moins 3 enfants dès le 1<sup>er</sup> jour d'accueil
- Tout groupe d'au moins 7 mineurs accueillis au moins 14 jours dans l'année
- Tout groupe d'au moins 8 mineurs accueillis dès la 1<sup>ère</sup> nuitée

**2. Qui est signataire avec la commune du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ? :**

- La C.A.F.
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional

**3. Un CEJ est :**

- Une aide au fonctionnement des ACM
- Une convention obligatoire pour tout ACM déclaré à la DDSCS
- Un contrat de partenariat facultatif en matière de politique enfance/jeunesse

**4. Dans le cadre d'un accueil de loisirs de mineurs de moins de 6 ans, il est nécessaire de demander l'avis au service de la :**

- Protection Maternelle Infantile
- Priorité Maternelle et Infantile
- Production Mensuelle Intensive

**5. Pédagogiquement, le temps d'une activité pour les moins de 6 ans :**

- Doit durer moins de 15 minutes
- Entre 30 et 45 minutes
- Entre 45 minutes et 1 heure
- Plus d'1 heure

**6. La convention internationale des droits de l'enfant :**

- N'est pas impérative en droit français depuis 1990
- Est impérative en droit français depuis sa ratification en 1990
- Est en attente de ratification par le Parlement français

**7. La convention internationale des droits de l'enfant est novatrice car :**

- Elle affirme la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant »
- Elle affirme que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide et une assistance spéciale »
- Elle déclare pour la première fois les droits de l'enfant

**8. Un mineur peut être condamné à une peine d'emprisonnement à partir de :**

- 10 ans
- 13 ans
- 16 ans

**9. Un mineur peut être condamné à une sanction éducative à partir de :**

- 10 ans
- 13 ans
- 16 ans

**10. Trouvez l'intrus :**

- Les FRANCAS
- Les CEMEA
- Le MRAP
- L'UFCV
- Léo Lagrange

**11. Quel est le service d'État compétent pour les mineurs délinquants ? :**

- La protection judiciaire de la justice (PJJ)
- La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- Le service pénitentiaire insertion et de probation (SPIP)
- Le service de prévention d'inclusion et de persuasion (SPIP)

**12. En ACM, les activités de tir à l'arc pratiquées avec du matériel construit à partir d'éléments naturels :**

- Ne peuvent pas être organisées
- Peuvent être organisées par un animateur disposant d'une qualification tir à l'arc
- Peuvent être organisées par n'importe quel animateur

**13. La déclaration d'un séjour de vacances est délivrée par :**

- La Mairie
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- L'inspection d'Académie
- Le Conseil Général

**14. Les locaux hébergeant des mineurs de 10-12 ans pendant leurs vacances :**

- Doivent être agréés par le Conseil Général
- Doivent être agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- N'ont pas besoin d'être agréés

**15. Dans le cadre de votre activité d'animateur d'une maison de quartier, les jeunes vous demandent de les aider à déclarer une association de jeunes créateurs musicaux. Où vous adressez-vous ? :**

- A la Chambre de Commerce et d'Industrie
- A la Préfecture
- Au Conseil Général
- A la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**16. Vous marchez sur une route avec un groupe de 10 mineurs, vous vous positionnez :**

- En file indienne, vous devez vous déplacer sur le bord gauche de la chaussée
- En colonne par deux, en vous déplaçant sur le bord gauche de la chaussée
- En file indienne, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée

**17. Vous marchez sur une route avec un groupe de 50 mineurs, vous vous positionnez :**

- En colonne par deux, on doit se déplacer sur le bord droit de la chaussée
- En colonne par deux, on doit se déplacer sur le bord gauche de la chaussée
- En file indienne, vous devez vous déplacer sur le bord gauche de la chaussée

**18. Par mesure de sécurité, dans le cadre d'un transport d'un groupe de mineurs de moins de six ans :**

- J'attache deux enfants sur un même siège si je ne dispose pas de rehausseur
- J'attache deux enfants sur un même siège à condition que leur poids conjoint n'excède pas 40 kilogrammes
- Je dois respecter la règle selon laquelle chaque siège équipé d'une ceinture de sécurité ne peut être occupé que par une seule personne

**19. Cherchez l'intrus :**

- Montessori
- Freinet
- Marx
- Dewey

**20. La méthode pédagogique dite « du bâton et de la carotte » signifie :**

- Une responsabilisation de l'enfant dans ses activités, en fonction de son comportement
- Une mise en avant par l'éducateur des enfants se comportant bien, pouvant ainsi servir d'exemples pour les autres
- Un renforcement positif (récompense) ou négatif (punition/sanction) en fonction du comportement de l'enfant
- Une pédagogie cherchant à comprendre les raisons intimes du comportement de l'enfant avant de prendre une décision à son encontre

**21. Le projet pédagogique d'un ACM est un document qui doit être :**

- Confidentiel
- Exclusivement présenté en cas de contrôle
- Communiqué aux parents

**22. Je peux mettre en ligne sur le site internet de la structure les photos des mineurs en activités. C'est possible :**

- En raison du droit inaliénable à l'image
- Uniquement si les responsables légaux des mineurs ont donné leur accord par écrit
- Uniquement si la photo a été prise lors d'une activité dans la structure

**23. Après l'annulation d'une activité de pleine nature, je suis obligé(e) de rester à l'intérieur de la structure avec un groupe d'une dizaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans. Un enfant dispose d'un film sur une clé USB que je décide de visionner. Je me rends compte dès les premières images qu'il est interdit au moins de dix ans. D'un point de vue pédagogique :**

- Le film a commencé et ne paraît pas très violent. Je poursuis la diffusion.
- J'interromps aussitôt le film
- Je demande aux enfants s'ils n'ont pas peur
- Je divise le groupe en deux (plus et moins de 10 ans) et demande aux plus petits de sortir

**24. Un enfant de cinq ans refuse systématiquement de participer aux activités manuelles :**

- Je l'y oblige sous peine d'être puni, car le développement de la motricité fine est un objectif capital à cet âge
- Je cherche à adapter l'activité à ses difficultés psychomotrices et/ou psychologiques
- Je ne veux favoriser aucun enfant en particulier et décide de le laisser à part pour pouvoir m'occuper du groupe

**25. J'encadre seul un groupe de 8-10 ans en sortie, un enfant se blesse :**

- Je laisse le groupe sous la responsabilité des plus grands et je vais chercher du secours
- J'appelle les pompiers et attend sur place avec le groupe
- J'explique au groupe comment retourner au centre qui se situe à 5 kilomètres et désigne un chef de rang

**26. Un enfant de moins de 6 ans, qui a peur dans la nuit me rejoint dans ma chambre pour dormir à côté de moi :**

- J'accepte pour le rassurer
- Je refuse et le renvoie dans sa chambre en lui expliquant que je n'ai pas le droit
- Je retourne avec lui dans sa chambre et reste assis un moment à côté de lui

**27. Qu'appelle-t-on une courbe d'intensité d'une veillée ? :**

- La dynamique pédagogique instaurée par les enchaînements des jeux
- L'évolution du niveau d'excitation des enfants en fonction des jeux proposés
- La corrélation entre les accidents et les jeux proposés aux enfants

**28. Quelle forme doit avoir la courbe d'intensité d'un grand jeu ou d'une veillée ? :**

- Une forme en U
- Une forme en « cloche »
- Une forme logarithmique
- Une forme exponentielle

**29. Qu'est-ce qu'un grand jeu « en rallie » ? :**

- Un grand jeu à caractère physique et sportif
- Un grand jeu dansant
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est libre
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est définie à l'avance

**30. Qu'est-ce qu'un grand jeu « en étoile » ? :**

- Un grand jeu de connaissance sur l'astronomie
- Un ensemble de jeux où l'ordre de participation des enfants est déterminé au stand central
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est libre
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est définie à l'avance

**31. Qu'est-ce qu'une kermesse ? :**

- Un lieu où les ACM ne peuvent aller qu'après autorisation du directeur
- Un ensemble de jeux où l'ordre de participation des enfants est déterminé au stand central
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est libre
- Un grand jeu où la participation des enfants aux différents stands est définie à l'avance

**32. Qu'est-ce qu'un cabaret ? :**

- Un type de spectacle où les ACM ne peuvent aller qu'après autorisation du directeur
- Un type de spectacle interdit au moins de 13 ans
- Un type de spectacle où les spectateurs peuvent consommer de la nourriture et des boissons durant la représentation
- Un type de spectacle où les spectateurs sont associés à la représentation

**33. Qu'est-ce que la « marche en avant » ? :**

- Un chant entraînant pour les enfants
- Un « cri de guerre » mobilisateur pour les groupes d'enfants participant à un grand jeu
- Un type de randonnée à caractère sportif
- Une règle d'hygiène à respecter dans les cuisines collectives

**34. Que sont les normes HACCP ? :**

- Un protocole relatif à l'hygiène et la sécurité conventionné entre les organisateurs d'ACM et les structures d'hébergement collectif
- Un protocole entre employeurs et employés dans le champ de l'animation socioculturelle
- Des normes d'hygiène à respecter dans les cuisines collectives
- Des normes de sécurité pour les établissements d'hébergement collectif

**35. Qu'est-ce qu'un « jeu de société » ? :**

- Un jeu qui se joue à plusieurs
- Un jeu où les participants sont immergés dans un imaginaire sociétal
- Un jeu où les participants sont incités à collaborer entre eux pour gagner

**36. Les jeux vidéo, en ACM :**

- Sont interdits
- Ne présentent pas de contre-indication pédagogique ou réglementaire
- Nécessitent une autorisation de la DDCS pour leur utilisation
- Peuvent être utilisés de manière pédagogiquement réfléchi et avec parcimonie

**37. Qui est S. FREUD ? :**

- Le père de la pédagogie institutionnelle
- Le fondateur des FRANCAS
- Le père de la psychanalyse
- Un poète pour enfants célèbre

**38. Qu'est-ce qu'une pédagogie à la « Jean Jacques Rousseau » ? :**

- Une pédagogie qui est centrée sur le respect des règles sociales et parentales
- Une pédagogie qui prône une stimulation de l'enfant dès le plus jeune âge
- Une pédagogie où l'enfant est libre de faire ses propres expériences et découvertes



**39. Pédagogiquement, l'utilisation de toute forme d'« écran » (télévision, ordinateur...) est déconseillée :**

- Aux enfants de moins de 3 ans
- Aux enfants de moins de 6 ans
- Aux enfants de moins de 9 ans
- Aux enfants de moins de 12 ans

**40. Pédagogiquement, l'utilisation de jeux vidéo est déconseillée :**

- Aux enfants de moins de 3 ans
- Aux enfants de moins de 6 ans
- Aux enfants de moins de 9 ans
- Aux enfants de moins de 12 ans

**41. Pédagogiquement, l'utilisation d'internet sans accompagnement est déconseillée :**

- Aux enfants de moins de 3 ans
- Aux enfants de moins de 6 ans
- Aux enfants de moins de 9 ans
- Aux enfants de moins de 12 ans

**42. Pédagogiquement la possession d'un téléphone portable personnel est déconseillée :**

- Aux enfants de moins de 3 ans
- Aux enfants de moins de 6 ans
- Aux enfants de moins de 9 ans
- Aux enfants de moins de 12 ans

**43. L'adjoint d'animation territorial est :**

- Un diplôme d'État
- Un titre délivré par le ministère de la jeunesse et des sports
- Un statut de la fonction publique donnant équivalence au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
- Un statut de la fonction publique permettant d'exercer les fonctions d'animateur qualifié

**44. L'adjoint d'animation territorial :**

- Ne peut en aucun cas relever du régime de la convention collective de l'animation
- Peut, dans certaines situations professionnelles, être soumis à la convention collective de l'animation
- Ne peut relever du régime de la convention collective de l'animation qu'après son accord et celui de son employeur
- Relève obligatoirement du régime à la convention collective de l'animation

**45. L'arrêté ministériel du 20 mars 2007 pris pour l'application des dispositions des articles R. 227-12 et R. 227-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles :**

- Permet à un adjoint territorial d'animation d'être considéré comme animateur qualifié sans autre titre ou diplôme
- Permet à un adjoint territorial d'animation d'être considéré comme animateur qualifié en complément d'un titre ou diplôme fixé par arrêté du 9 février 2007
- Permet à un adjoint territorial d'animation de diriger un ACM de moins de 80 mineurs sans autre titre ou diplôme
- Permet à un adjoint territorial d'animation de diriger un ACM de moins de 50 mineurs sans autre titre ou diplôme

**46. Le BAFA est :**

- Un diplôme d'État d'animateur non professionnel
- Un diplôme fédéral d'animateur non professionnel
- Un Brevet d'État d'animateur non professionnel
- Un Brevet d'État d'animateur professionnel

**47. La détention du BAFD :**

- N'est pas nécessaire à un adjoint territorial d'animation pour diriger un ACM
- Est nécessaire à un adjoint territorial d'animation pour diriger un ACM
- Est superflue car un adjoint territorial d'animation ne peut en aucun cas diriger un ACM

**48. Une association d'« éducation populaire » :**

- Ne peut intervenir dans un ACM municipal
- Peut participer à un ACM municipal qu'à titre gratuit
- Peut être un partenaire d'un ACM municipal
- Ne peut être un partenaire d'un ACM municipal qu'au titre d'un organisme de formation

**49. Un « CLAE » est :**

- Un Centre de Loisirs Associé à l'Éducation
- Un Centre de Loisirs Associé à l'École
- Un Centre de Loisirs Associatif intégré à l'École
- Un Centre de Loisirs Associatif Éducatif

**50. La Prestation de Service Ordinaire (PSO) est :**

- Un service minimum à organiser en temps de grève
- Un service public d'accueil à mettre en place localement
- Une aide au fonctionnement des ACM
- Une aide aux familles pour partir en séjour de vacances

**51. Le « stade oral » est :**

- Un stade de développement psychoaffectif de l'enfant dans la théorie freudienne
- Un stade de développement intellectuel de l'enfant dans la théorie de Jean Piaget
- Une étape dans la construction du goût de l'enfant
- Une étape dans l'apprentissage du langage chez l'enfant

**52. Une pédagogie « active » est :**

- Une pédagogie où le référent pédagogique est dynamique
- Une pédagogie où le référent pédagogique pousse les enfants
- Une pédagogie où l'enfant est acteur de son apprentissage
- Une pédagogie où l'enfant n'est pas sanctionné

**53. Le quota d'animateurs qualifiés au sein de l'équipe d'encadrement est :**

- Au minimum de 25 %
- Au minimum de 50 %
- Au minimum de 75 %
- Au minimum de 100 %

**54. Vous êtes détenteur d'un permis B et d'un BAFA :**

- Vous ne pouvez pas conduire d'enfants dans le cadre d'un ACM
- Vous pouvez conduire un véhicule de 4 à 9 places
- Vous pouvez conduire un véhicule de 9 à 15 places
- Vous pouvez conduire tout type de véhicule à 4 roues autorisé à circuler sur la voie publique

**55. En accueil de loisirs extrascolaires, le taux d'encadrement minimum réglementaire pour des enfants de moins de 6 ans est d'un encadrant pour :**

- 6 enfants
- 8 enfants
- 10 enfants
- 14 enfants

**56. En accueil de loisirs périscolaires, le taux d'encadrement minimum réglementaire (hors PEDT) pour des enfants de plus de 6 ans est d'un encadrant pour :**

- 6 enfants
- 8 enfants
- 10 enfants
- 14 enfants

**57. L'arrêté ministériel du 25 avril 2012, portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles, réglemente :**

- Toutes les activités physiques et sportives organisées en ACM
- Toutes les activités physiques et sportives à destination des mineurs
- Certaines activités physiques et sportives spécifiques, organisées en ACM

**58. Dans un accueil collectif de mineurs, il n'est possible de laisser les plus de 14 ans exercer des activités en autonomie :**

- Que si elles sont clairement mentionnées dans le projet pédagogique et explicitement communiquées aux parents
- Que si une demande par courrier a été adressée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Laisser des jeunes (y compris âgés de plus de 14 ans) pratiquer des activités en autonomie n'est pas autorisé

**59. Vous accompagnez un groupe d'enfants de 10 à 12 ans à la piscine. Le maître-nageur sauveteur de l'établissement doit s'absenter pour l'après-midi :**

- Vous signez une attestation où vous précisez que vous êtes bon nageur et pouvez assurer vous-même la surveillance du groupe
- Vous reportez la séance
- Vous proposez des activités de jeux dans le petit bassin de profondeur d'1 mètre

**60. En ACM, dans le cadre d'une activité baignade pour des enfants de 8 à 12 ans, la présence d'animateur dans l'eau est obligatoire ? :**

- Vrai
- Faux